RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRE

Février 2025

GUIPAVAS

VILLE DE GUIPAVAS

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

SOMMAIRE

PREAMBULE **4**

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL **5**

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE **6**

ORIENTATIONS ET ACTIONS **10**

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE **12**

CONCLUSION **19**

ANNEXE – FOCUS RESSOURCES HUMAINES **20**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

PREAMBULE

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication ».

Pour les communes appliquant la nomenclature M57, soit pour la ville depuis le 1er janvier 2023, ce débat doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4.

Il s'agit donc d'informer les élus et la population sur la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les dispositions précises du PLF 2025, qui pourraient apporter de nouveaux ajustements vis-à-vis de la refonte des indicateurs et des concours financiers aux collectivités territoriales, ne sont précisément connues.

De nombreuses incertitudes persistent au regard du contexte politique actuel et d'une possible censure du gouvernement en place.

Les chiffres communiqués, dans ce présent rapport, concernant les montants attendus, découlent de projections réalisées sur la base du projet de loi de finances 2025 et donc d'hypothèses potentiellement fragiles.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

1- Au niveau international, la sortie de l'inflation impacte négativement la croissance

Depuis 2022, l'actualité économique a été marquée par le niveau élevé de l'inflation, notamment en matière d'énergie. Toutefois, ce cycle inflationniste décélérerait au niveau mondial avec des prévisions de 5,9% en 2024 et 4,5% en 2025, suite à des valeurs observées de 8,7% en 2022 et 6,7% en 2023. Il convient de noter que cette dynamique de désinflation mondiale s'essoufflerait avec une persistance d'inflation plus élevée que la moyenne pour les prix des services, tempérée, pour partie, par une désinflation plus forte pour le prix des biens. Parallèlement, les banques centrales ont stabilisé leurs taux directeurs pour une croissance mondiale en légère augmentation de 2022 à 2023. A l'exception des Etats-Unis et de la Chine, une hausse de la croissance serait à prévoir pour 2025.

En Chine, la reprise de la consommation intérieure (constatée sur le premier trimestre 2024) a provoqué une hausse de la croissance estimée à +5% sur l'intégralité de l'année 2024. Toutefois, une part de cette croissance serait ponctuelle étant liée aux exportations qui ont tardé à s'ajuster à la hausse de la demande mondiale enregistrée en 2023. Ainsi, la croissance enregistrerait une décélération en 2025, estimée à 4,5%.

Concernant les Etats-Unis, la croissance de 2,6% en 2024 est revue à la baisse au regard des constatations du premier trimestre. Un ralentissement à 1,9% est projeté pour 2025 à mesure que les tensions sur le marché du travail s'atténuent et que la consommation se modère, sur fond de politique budgétaire progressivement restrictive. Toutefois, le contexte politique actuel pourrait bousculer les présentes prévisions.

Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,9% est attendue pour 2024. La croissance devrait atteindre 1,5% en 2025. Cette projection repose sur une croissance de la consommation au regard de l'augmentation des salaires réels et de la hausse des investissements, en corollaire de conditions de financement plus favorables.

2- Au niveau national, une croissance toujours atone

Pas de croissance dynamique avant 2025.

- Une croissance ralentie en 2023

En 2023, la croissance du PIB s'est établie à +0,9% en euros constants (+2,6% en 2022), ce qui reste limité au regard de la moyenne antérieure (+1,3% / an entre 2000 et 2019). En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2022 de 6,3% (5,9% en 2021).

- Une croissance qui devrait rester atone en 2024 avant une amorce de reprise en 2025

Le gouvernement a construit le budget 2024 avec une croissance de 1,4% pour 2024 et 1,7% pour 2025. Celle-ci a été revue à la baisse dans le cadre du Pacte de Stabilité présenté à la Commission Européenne en avril 2024. Cette prévision pour 2024 devrait être maintenue dans le cadre du PLF 2025, mais le gouvernement n'a pas encore communiqué ses prévisions pour les exercices 2025 à 2027.
Pour 2024, les prévisions établies sur le premier semestre se situaient autour de +0,7% / +0,8%. La Banque de France a relevé sa prévision de croissance à +1,1%. Pour 2025, la croissance devrait être un peu plus forte, soutenue par la reprise de l'investissement dans un contexte de détente des taux d'intérêt.

2024 confirme la sortie du contexte inflationniste :

- L'inflation était restée élevée en 2023

Dans la continuité de l'inflation annuelle de 5,9% (IPCH) en 2022, celle de l'année 2023 s'est établie à 5,7%. Cette dernière a été principalement portée par les prix de l'alimentation, malgré le fort ralentissement constaté sur les prix de l'énergie.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

- Après une année 2024 de transition, l'inflation devrait se normaliser à compter de 2025

Toutes les prévisions convergent pour une inflation qui devrait s'établir en moyenne à 2,5% sur l'année 2024, avec un reflux de l'inflation des produits alimentaires et de l'énergie. À compter de 2025, l'inflation retrouverait son rythme de croisière, avec des hausses annuelles de l'ordre de +1,8% / an à +2% / an.

- Une croissance des bases en baisse en lien avec le recul de l'inflation

Les valeurs locatives servant d'assiette aux impôts locaux sont indexées annuellement pour tenir compte de l'inflation :

- pour les locaux professionnels et commerciaux, l'indexation s'appuie sur l'évolution des loyers ;
- pour les autres locaux, dont les logements, l'indexation forfaitaire correspond, depuis 2018, à la variation sur un an, au mois de novembre, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH).

En l'absence de mesures spécifiques pour plafonner la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives, celle-ci devrait s'établir entre 1.5% et 1.8% en 2025, contre 3,9% en 2024. Cette baisse est la conséquence du reflux de l'inflation constatée sur l'année.

3- Une baisse des taux d'intérêt moins rapide et forte qu'attendue

Après dix hausses successives depuis juillet 2022, pour lutter contre la crise inflationniste, la Banque Centrale Européenne a amorcé un changement de politique monétaire en réduisant une première fois ses trois taux directeurs de 25 points de base au mois de juin, puis à nouveau début septembre dans les mêmes proportions.

Attendue par le monde économique et financier, cette baisse en deux temps doit permettre de soutenir l'économie de la zone Euro en relançant la croissance, en proie à une sévère atonie depuis la crise sanitaire. En parallèle, l'inflation suit une décrue plus lente que prévue et devrait rester supérieure à l'objectif fixé sur le 1er semestre 2025 a minima. Les prévisions ont été revues à la hausse à 2,2% pour 2025, contre 2% estimés en mars 2024. Les pressions sur les prix intérieurs qui restent élevées ainsi que la croissance des salaires invitent à la prudence.

Les réactions des marchés ont été discrètes, car les décisions de la BCE avaient été largement anticipées. Les taux court terme Euribor devraient rester autour des 3% jusqu'à fin 2024. Ils devraient se stabiliser autour de 2,5% en 2025.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

L'analyse financière rétrospective est une estimation établie à partir des réalisations (mandats et titres émis) au 30/10/2024.
De nombreuses opérations seront encore comptabilisées jusqu'au 31/12/2024, date de clôture des comptes en dépenses et recettes, et modifieront ces éléments prévisionnels.

1- EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2021	2022	2023	Prévision CA 2024 au 301024
70 - Produits d'exploitation	999	1 145	1 214	1 247
73 - Impôts et Taxes	1 181	1 109	689	179
731 - Fiscalité locale	9 104	10 042	10 857	11 762
74 - Dotations et Participations	2 340	2 479	2 728	2 633
75 - Autres Produits de Gestion courante	205	215	314	725
77 - Produits spécifiques	5	19	4	23
013 - Atténuation de Charges	226	226	131	135
TOTAL RECETTES	**14 060**	**15 235**	**15 937**	**16 704**
% évolution		**8.3%**	**4.6%**	**4.8%**

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 devraient atteindre 16.7 M€. Leur rythme de progression reste soutenu à +4.8%.

Compte 70 : Les produits d'exploitation issus de la facturation des services se stabilisent à 1.24 M€.

Compte 73-731 **:** S'agissant des impôts et taxes, suite à une modification de périmètre intervenue en 2024, les droits de mutations à titres onéreux sont désormais comptabilisés dans le chapitre 731, fiscalité locale.
Les recettes du chapitre 73 incluent le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) ainsi que la dotation de solidarité communautaire. Elles sont conformes aux prévisions et n'appellent pas d'observation.

Les produits de fiscalité locale représentent désormais 70% des recettes totales de la collectivité.

A taux d'imposition constant, les produits de fiscalité directe communale devraient générer +286 K€ de recettes supplémentaires comparé à l'exercice 2023. En effet, les bases d'imposition augmentent sous l'effet conjugué de :

- L'évolution physique des bases ; les bases nettes des locaux d'habitation évoluent de +1.3% en revanche, celles de locaux industriels et commerciaux reculent de -2.2% compte tenu de la démolition de l'ancienne aérogare.
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives s'élève à 3,9 % (contre 7.1% en 2023) en raison de la baisse progressive de l'inflation

Les droits de mutations sont stables à 520 K€. Les taux de crédits encore élevés en 2024 et la rareté des biens rendent moins dynamique le marché immobilier.

La taxe sur l'électricité, assise sur les consommations d'électricité du territoire évoluent favorablement. La hausse observée provient de régularisations sur exercices antérieurs.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Compte 74 **:** S'agissant des dotations et participations, les recettes du chapitre devraient atteindre 2 633 K€. Pour la 2ème année consécutive, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été abondée de +320 M€ par l'Etat.
La DGF perçue, par la Commune, est de 876 K€ conformément aux prévisions.
Les compensations fiscales diminuent significativement en raison de la démolition de l'aérogare en 2023 et donc de la sortie des bases d'imposition.

Compte 75 **:** Les autres produits de gestion courante atteignent 725 K€. On observe une augmentation de +411 K€ expliquée par :

- La perception d'un don de contrats d'assurance vie de 388 K€
- La location en année pleine du local situé rue Andrée Chedid

Les atténuations de produits regroupent la part salariale des titres restaurant ainsi que les remboursements de l'assurance statutaire pour les absences en longue maladie ou longue durée. Les recettes sont stables.

2- EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

K€	2021	2022	2023	Prévision CA 2024 au 301024
011 - Charges à caractère général	2 614	3 161	3 627	3 873
012 - Charges de Personnel	5 667	6 157	6 644	6 993
65 - Autres Charges Courantes	1 015	1 151	1 132	1 171
014 - Atténuation de Produits	1 556	1 556	1 603	1 673
67 - Charges spécifiques	0	0	0	1
68 – Provision pour risque et charges	0	0	0	100
TOTAL DEPENSES (hors charges financières)	**10 852**	**12 025**	**13 006**	**13 811**
% évolution		**+10.8%**	**+8.2%**	**+6.2%**

L'atterrissage de fin d'exercice 2024 devrait se traduire par un volume de charges de fonctionnement de 13.8 M€ contre 13 M€ constatés en 2023.

Compte 011 : Les charges à caractère général devraient enregistrer une hausse de +246 K€ compte tenu de :

- L'effet en année pleine de la mise en service de nouveaux équipements municipaux : espace Yves Kerjean et cuisine centrale,
- La hausse des prix des denrées alimentaires et la constitution d'un stock de 15 jours à la cuisine centrale,
- Les travaux de remise en état des bâtiments et sites suite à la tempête Ciaran,
- La participation de la collectivité aux activités de voile pour les élèves de cycle 3 des écoles publiques,
- Les revalorisations contractuelles des marchés en cours.

Compte 012 : S'agissant des charges de personnel, les dépenses s'élèvent à près de 7 M€. La hausse observée s'explique par :

- L'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1.5% au 1er juillet 2023,
- L'attribution de 5 points d'indice majoré pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024,
- La revalorisation du CIA passant de 1 008 euros à 1 200 euros bruts annuels pour un agent à temps complet,

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

- La revalorisation de la cotisation patronale CNRACL de +1%,
- Les revalorisations du SMIC,
- Le Glissement-Vieillesse, Technicité (GVT),
- L'augmentation de la demande de chèques déjeuners de la part des contractuels,
- La tenue des élections législatives,
- La revalorisation de l'assurance statutaire,
- Le versement d'un capital décès.

Compte 65 : La revalorisation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement pour les élèves de l'enseignement privé (délibération n°2023-12-77) entraine une hausse des autres charges de gestion courante au même titre que le versement en 2024 du 4ème trimestre 2023 de la participation versée à Crech&Do pour l'achat de places multi-accueil.

Compte 014 : Les atténuations de produits progressent de +70 K€. En effet, contrairement à l'exercice 2023, aucune dépense n'est venue en déduction du prélèvement de l'article 55 de la loi SRU en 2024. L'attribution de compensation demeure stable.

Compte 68 : Par ailleurs, les difficultés financières rencontrées par le SIVU des Rives de l'Elorn ne lui permettront pas de rembourser, en 2025, une annuité de l'emprunt souscrit pour financer la construction de l'EHPAD Jacques BREL. La ville étant cautionnaire à hauteur de 50% au même titre que le Conseil départemental du Finistère, une provision pour risque et charges d'un montant de 100 K€ est constituée.

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2021	2022	2023	Prévision CA 2024 au 301024
Recettes de fonctionnement	14 060	15 235	15 937	16 704
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	10 852	12 025	13 006	13 811
EPARGNE DE GESTION	**3 208**	**3 210**	**2 931**	**2 893**
- Intérêts de la dette	208	179	260	394
EPARGNE BRUTE	**3 000**	**3 031**	**2 671**	**2 499**
- Remboursement Capital de la dette	872	866	934	1 063
EPARGNE NETTE	**2 128**	**2 165**	**1 737**	**1 436**

Au terme de l'exercice 2024, la commune devrait dégager une épargne nette de près de 1.4 M€. Ce résultat est conforme aux prévisions budgétaires 2024 si on exclut les 388 K€ de don d'assurances-vie perçu à titre exceptionnel.

Cette épargne va permettre de financer près de 95% des investissements récurrents 2025.

3- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Près de 6.3 M€ de dépenses d'investissement sont attendus au titre de l'exercice 2024 sous réserve de la réception des situations de travaux et des factures avant la mi-décembre.

L'année 2024 a été marquée par le démarrage de deux opérations d'investissements structurants : la construction de l'école maternelle Louis Pergaud (2.8 M€) et la restructuration de l'Alizé (496 K€).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Par ailleurs, l'exercice 2024 a vu la réalisation de plusieurs chantiers :

- Première tranche des travaux d'installation de la vidéoprotection de l'espace public (143 K€)
- Travaux d'aménagement du sous-sol de l'Awena (273 K€)
- Démarrage des travaux de rénovation de la toiture de la salle de sport de combat de Kercoco (82 K€)

Les dernières situations financières des chantiers réceptionnés en 2023 (espace Yves Kerjean, extension école élémentaire Prévert et cuisine centrale) ont été mandatées pour un total de 586 K€.

Les investissements dédiés à l'entretien et au renouvellement du patrimoine communal existant sont estimés à près de 1.4 M€ (dont la réfection du sol sportif de la salle Charcot, achat d'un véhicule de livraison pour la cuisine centrale, acquisition d'une tondeuse frontale, renouvellement du fonds documentaire de l'Awena, travaux de réfection des sols et faux plafonds de l'école Jacques Prévert, etc).

Enfin, conformément au Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, la ville a versé une attribution de compensation d'investissement de 93 340 € à la Métropole.

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EVOLUTION DE LA DETTE

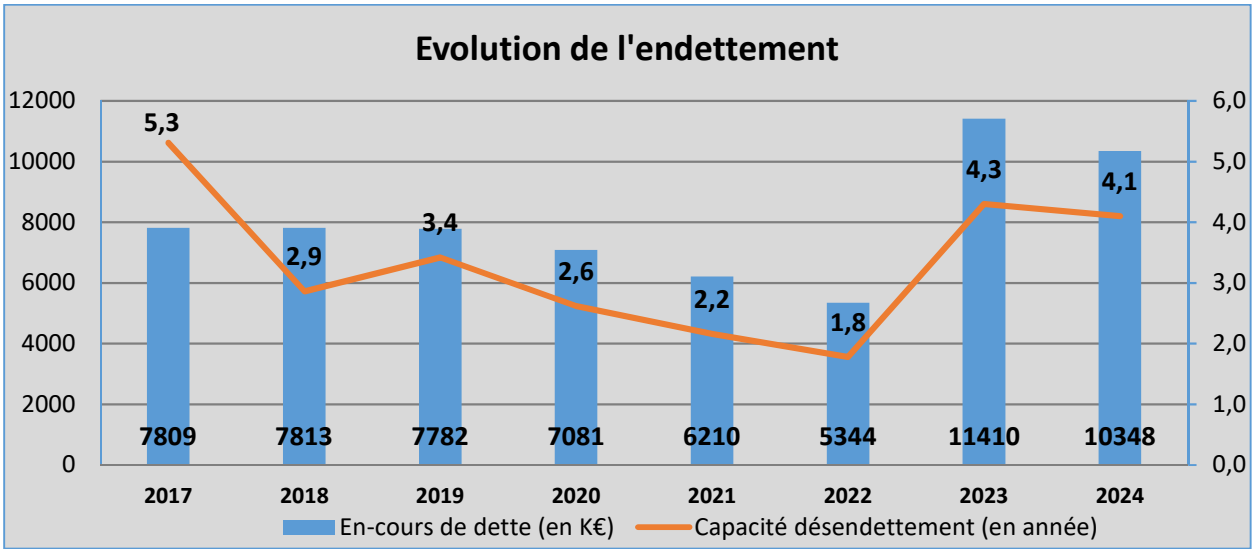

Le stock de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2024 à près de 10 348 K€.

La ville n'a pas souscrit d'emprunt sur l'exercice 2024 et dispose d'une ligne de trésorerie de 1 M€ qui n'a pas été utilisée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Ratios budgétaires :

K€	2021 (15 194h)	2022 (15 407h)	2023 (15 573h)	Moyennes nationales 2023 strate	Prév° 2024 au 301024 (15 823 h)
Dépenses réelles fonctionnement / population	726	791	851	1 203	898
Produit des impositions directes / population	556	611	651	661	658
Recettes réelles fonctionnement / population	925	989	1 023	1 415	1 056
Dépenses d'équipement / population	195	255	461	364	399
Encours de la dette / population	409	347	733	820	654
DGF / population	57	54	56	175	55
Dépenses de personnel / DRF	51.34%	50.50%	50.13%	58.9%	49.2%
DRF + remboursement dette en capital / RRF	84.70%	85.72%	89.01%	91.2%	91.4%
Dépenses d'équipement brut / RRF	21.04%	25.77%	45.01%	25.7%	37.8%
Encours de la dette / RRF	44.17%	35.08%	71.60%	57.9%	61.9%

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

ORIENTATIONS ET ACTIONS

1- PARTICIPATION CITOYENNE

La ville de Guipavas encourage et permet la participation citoyenne de ses habitants à travers différentes actions.

En premier lieu, la collectivité assure l'organisation et le suivi des assemblées de quartiers qui favorisent les rencontres entre habitants, associations et conseillers municipaux, dans les 3 quartiers de la ville. Mieux informés, et consultés, les habitants peuvent s'impliquer dans les projets menés par la ville.

Par ailleurs, mobiliser les jeunes pour des actions citoyennes demeure une priorité pour la collectivité. Dans différents domaines où la collectivité a un rôle essentiel à jouer pour leur épanouissement, des dispositifs tels que les « Job ados », le service national universel ou encore le financement de la formation BAFA… favorisent l'implication de ces jeunes dans la vie locale.

2- BIEN VIVRE ENSEMBLE

Les communes sont aux avant-postes des politiques du bien vivre ensemble. Elles sont les acteurs majeurs pour garantir à chacun l'accès à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs. Dans ces politiques, les services et les équipements publics sont les premiers leviers de cohésion sociale.

A travers son budget 2025, la collectivité veillera à mobiliser toutes les ressources disponibles pour :

- Le « bien grandir et le bien vieillir » :
  - La réflexion sur les accueils des enfants et des jeunes sur les différents temps de la journée : aménagements de la future école maternelle Louis Pergaud, transversalité entre les différents services pour une continuité éducative, transformation avec les usagers de cours d'écoles…
  - Le renforcement des moyens dédiés aux actions scolaires et périscolaires, en travaillant en collaboration avec les acteurs (nouvelles méthodes pédagogiques, l'école faisons là autrement...) ;
  - L'accompagnement de la parentalité, à la recherche d'un mode de garde tout en poursuivant les accueils de qualité dans les structures notamment en renforçant les missions du Relais Petite Enfance et la professionnalisation des équipes ;
  - Le soutien au Centre communal d'action sociale (CCAS) dans sa mission d'accompagnement des habitants en situation de précarité ou de fragilité, en particulier dans leur accès au numérique ;

- La culture, le sport et le soutien aux associations :
  - Des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier ;
  - La créativité et l'innovation, en tant que moteurs d'une programmation ambitieuse à l'Alizé et à l'Awena ;
  - La poursuite des nombreux partenariats sportifs ou culturels ;
  - Le soutien de la dynamique associative par un engagement au quotidien ;
  - La valorisation du patrimoine culturel de la commune.

- La poursuite des acquisitions foncières en prévision des besoins futurs de la commune.

3- PATRIMOINE COMMUNAL

La ville de Guipavas dispose d'un patrimoine immobilier conséquent qu'il convient d'entretenir, d'adapter aux besoins de la collectivité et aux usages des habitants :

- En poursuivant l'adaptation et la modernisation des équipements municipaux ;
- En réalisant les grands projets de la collectivité ;
- En développant les études de programmation de travaux et de restauration ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

- En priorisant les interventions de Brest Métropole dans les instances de Gouvernance de l'Espace Public (GEP) et en suivant au quotidien les travaux dans chaque quartier.

S'agissant des transitions écologiques, la mobilisation et la sensibilisation du plus grand nombre d'acteurs est une composante incontournable pour obtenir des impacts.

La collectivité s'engage à :
- La rénovation thermique des bâtiments communaux pour diminuer leur consommation énergétique et améliorer leur confort ;
- La réalisation d'un autodiagnostic et l'élaboration de scenari de maintenance et d'entretien des bâtiments communaux avec le soutien méthodologique de l'ADEME.

4- RESSOURCES HUMAINES

Les priorités dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines en 2025 s'articuleront autour de :

- La mise en œuvre du contrat groupe pour la prévoyance en relation avec le CDG29, et la mise en place d'une participation employeur à cette prévoyance à hauteur de 50% de la cotisation de base ;
- La gestion et le management des compétences par le prisme de la formation (digitalisation de l'environnement professionnel, Intelligence Artificielle...) ;
- La poursuite d'une politique d'attractivité et de fidélisation des agents ;
- La résorption d'emplois précaires ;
- L'accompagnement des nouvelles organisations.

Avec cette double ambition de favoriser l'épanouissement et l'évolution des agents et d'anticiper les adaptations à venir pour un service public de qualité.

5- FINANCES

La section de fonctionnement reste soumise à de fortes contraintes, avec des dépenses dynamiques, compte tenu de paramètres externes qui impactent la collectivité : frais d'entretien, de sécurité, d'assurances liés à des besoins accrus, mesures nationales de revalorisation du pouvoir d'achat et du point d'indice des agents, inflation persistante…

Afin de maintenir une stratégie financière permettant de préserver des marges de manœuvre, l'optimisation des charges à caractère général, de la masse salariale, etc sera poursuivie.

En investissement, la volonté de la majorité est forte et volontariste. En 2025, les dépenses d'investissement connaitront une dynamique importante avec près de 10 M€, en cohérence avec l'ambition portée par la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI). Cette montée en puissance de l'investissement se traduira, à terme, par une légère augmentation de l'endettement.

Pour autant, la municipalité amplifiera sa politique de recherche de financements, pour réduire recours à l'emprunt.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

Les prospectives qui sont présentées ci-après ont été établies sur la base des réalisations des exercices précédents et en tenant compte des éléments connus à fin octobre 2024. Elles sont à la fois pragmatiques, prudentes et incertaines.
En effet, au moment de la rédaction de ce rapport d'orientations budgétaires, le Projet de Loi de Finances pour l'année 2025 n'est pas encore adopté par le Parlement.
Ces prospectives sont amenées à évoluer et à être actualisées, à minima tous les ans en fonction des paramètres dont la collectivité n'a pas la maitrise : évolution de la conjoncture économique, évolution de l'inflation, évolution des projets de lois de finances des années futures, mesures nationales en matière d'évolution de carrière, évolution des droits de mutation, etc.
La prospective couvre la période 2025-2028.

1- EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	2025	2026	2027	2028
70 – Produits d'exploitation	1 175	1 235	1 259	1 284
73 - Impôts et Taxes	175	173	172	171
731 – Fiscalité locale	12 080	12 471	12 824	13 189
74 - Dotations et Participations	2 584	2 572	2 539	2 487
75 - Autres Produits Gestion courante	516	297	303	261
78 – Reprise sur provision	100	0	0	0
013 - Atténuation de Charges	115	116	118	120
TOTAL RECETTES	**16 745**	**16 864**	**17 215**	**17 512**
% évolution		**+0.7%**	**+2.1%**	**+1.7%**

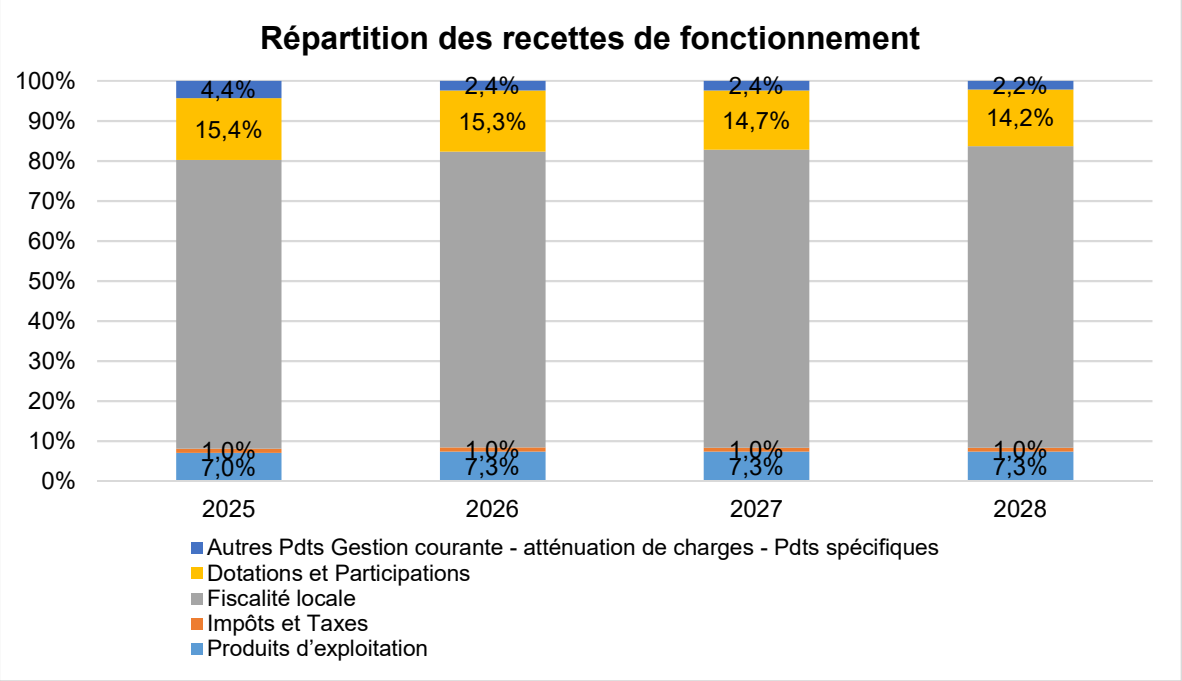

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

a) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation regroupent les produits issus de la facturation des services à la population (ALSH, cantine, garderie, crèche, Alizé, Awena…).

Une baisse de ces recettes est attendue en 2025 en raison des travaux de restructuration de l'Alizé qui ne permettront pas d'accueillir notamment le Festival de magie. Pour les exercices suivants une revalorisation de +2% a été appliquée.

b) Impôts et taxes

Ce chapitre intègre la dotation de solidarité communautaire ainsi que les recettes issues du Fonds de Péréquation et Intercommunal et Communal (FPIC).

Les recettes sont stables malgré un écrêtement du FPIC attendu sur la période 2025-2028 (-2.6%).

c) Fiscalité locale

Les recettes de fiscalité prévoient le maintien des taux d'imposition communaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti).

L'évolution observée des recettes fiscales s'explique principalement par la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales. Cette revalorisation est, pour rappel, calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), entre novembre N-1 et novembre N-2.
Les prospectives ont été établies sur les bases suivantes :

Indices fiscaux	2025	2026	2027	2028
Actualisation TH	1.8%	1.8%	1.8%	1.8%
Actualisation FB habitat et industrie	1.8%	1.8%	1.8%	1.8%
Actualisation FNB	1.8%	1.8%	1.8%	1.8%

Les hypothèses retenues pour les projections d'évolution physique des bases, c'est-à-dire l'entrée en base d'imposition des construction neuves, sont prudentes :

	2025	2026	2027	2028
Ev° physique base nette habitation	1,2%	1,6%	1,6%	1,6%
Ev° physique base nette loc indus et com	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%

d) Dotations et Participations

Après deux années de hausse, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée par l'État aux collectivités, devrait rester stable à hauteur de 27.2 milliards d'euros. Compte tenu de l'inflation, ce concours financier serait en baisse à euros constants.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 prévoit néanmoins dans son article 61 une augmentation de plusieurs composantes de la DGF :

- DSU : +140 M€
- DSR : +150 M€

Sommes auxquelles il convient de rajouter le financement de la croissance démographique de la population DGF (+32 M€) et de la croissance de la dotation intercommunalité (+90 M€).

Ainsi, 412 M€ devront être financés à l'interne de la DGF : 60% par le prélèvement de la Dotation forfaitaire (DF) des communes et 40% par le prélèvement de la dotation de compensations des EPCI.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

La ville de Guipavas va donc participer à la péréquation. Aussi, les prospectives prévoient une perte annuelle de 60 K€ de dotation forfaitaire.

Par ailleurs, comme évoqué lors des derniers rapports d'orientations budgétaire, le décret n°2022-1008 est venu modifier le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et de la péréquation.
Pour mémoire, par indicateurs financiers s'entendent :

- le potentiel fiscal : indicateur de la richesse fiscale de la commune.
- le potentiel financier : il s'agit du potentiel fiscal, majoré du montant de la dotation forfaitaire perçu en n-1.
- l'effort fiscal : permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune.

Les conséquences se feront ressentir à compter de l'exercice 2025 au niveau de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Les communes éligibles sont celles qui remplissent certaines conditions liées au niveau de leur potentiel financier par habitant (critère de richesse) et d'effort fiscal (critère de pression fiscale) au regard de la strate d'appartenance.

La ville de Guipavas voit ainsi :

- Son potentiel financier par habitant se rapprocher et à terme dépasser le potentiel moyen de la strate
- L'effort fiscal diminuer et s'éloigner de celui de la strate.

Elle est donc considérée comme plus riche avec pour conséquence la perte de son éligibilité à la DNP. Un système de garantie permet de lisser cette perte en revanche, à horizon 2028, la ville ne percevra plus de DNP.

Les dotations de l'Etat qui seront perçues sont donc attendues à la baisse :

En K€	2025	2026	2027	2028
Dotation forfaitaire	762	708	645	569
+ Dotations d'aménagement (DA)	57	51	46	23
dont DSU	0	0	0	0
dont DSR	0	0	0	0
dont DNP	57	51	46	23
= Dotation globale de fonctionnement	**819**	**759**	**690**	**592**

e) Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante regroupent les recettes issues des locations des salles et bâtiments communaux.
L'année 2025 prévoit le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe du lotissement du Menhir qui sera clôturé.

f) Atténuations de charges

Les atténuations de charge incluent la part salariale des chèques déjeuner ainsi que les remboursements de l'assurance statutaire.
Ces recettes sont estimées à un produit annuel entre 110 et 120 K€.

g) Reprise sur provision

La provision de 100 K€ constituée en 2024 sera reprise sur l'exercice 2025. L'effort budgétaire de la ville s'agissant du remboursement de la moitié de l'annuité d'emprunt du SIVU des Rives de l'Elorn sera ainsi supporté en totalité sur l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

2- EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

K€	2025	2026	2027	2028
011 - Charges à caractère général	4 023	4 170	4 253	4 337
012 - Charges de Personnel	7 203	7 389	7 514	7 625
65 - Autres Charges Courantes	1 333	1 220	1 241	1 263
014 - Atténuation de Produits	1 667	1 561	1 574	1 691
67 - Charges spécifiques	22	30	30	30
TOTAL DEPENSES (hors charges financières)	**14 248**	**14 370**	**14 612**	**14 946**
% évolution		**+0.9%**	**+1.7%**	**+2.3%**

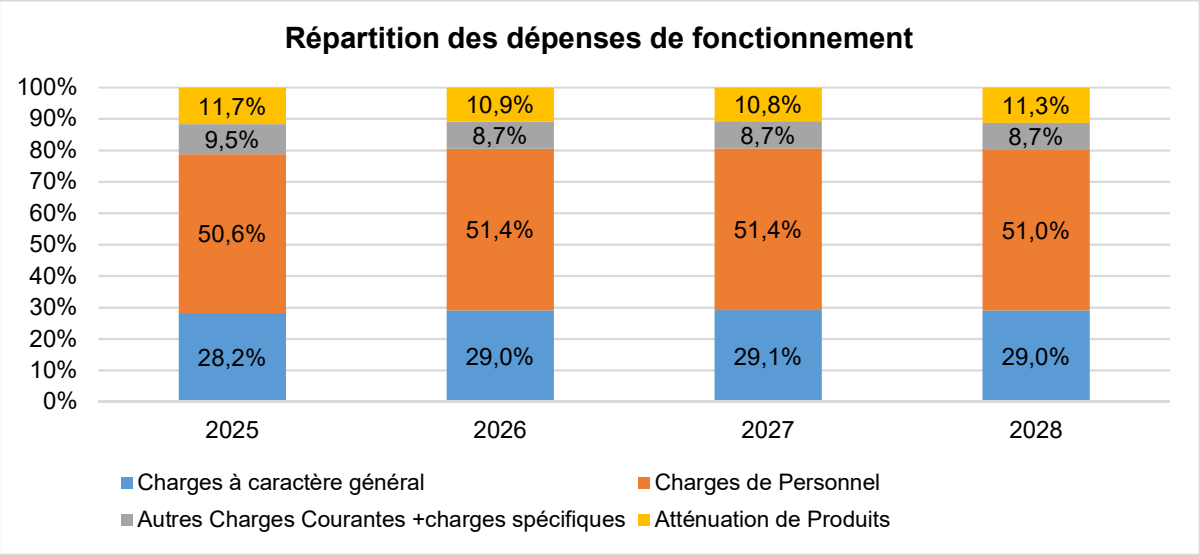

a) Charges à caractère général

Une progression des charges à caractère général est attendue en 2025. Elles devraient atteindre 4,02 M€.

Les prospectives tiennent compte de :

- Hausse des dépenses de nettoyage des bâtiments communaux dans le cadre du nouveau marché qui prendra effet au 1er janvier 2025 (+150 K€),
- Maintenance du nouveau système de vidéoprotection de l'espace public (20K€),
- Dépenses inhérentes à la mise en œuvre du programme Chifoumi (20 K€),
- Location d'un local afin de reloger les agents des services techniques pendant les travaux de restructuration du CTM (54 K€).

En parallèle, les nouveaux marchés passés dans le cadre du groupement de commande permanent de Brest Métropole couplés à la baisse constatée des coûts de l'énergie permettent de réduire de façon conséquente les dépenses en électricité et gaz (-180 K€).
De plus, la fermeture de l'Alizé au 1er semestre 2025 entraine une baisse de dépenses estimée à -60 K€ (festival de magie, dépenses d'entretien, location de matériel de sonorisation)

A compter de l'exercice 2026, les charges à caractère générale incluent les dépenses liées à la mise en service de la nouvelle école maternelle Louis Pergaud et un retour à une activité normale de l'Alizé.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Sur les exercices 2026, 2027 et 2028, une progression moyenne de +2% des charges à caractère général est projetée.

b) Charges de personnel

Les frais de personnel inscrits pour l'exercice 2025 devraient atteindre les 7.2 M€ soit une évolution de +3% par rapport aux estimations 2024.

Cette progression s'explique notamment par la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales). En effet, le projet de loi de financement pour la Sécurité sociale 2025 (PLFSS) prévoit une hausse de 4 points par an pendant 3 ans. Le taux actuel de 31.65% atteindrait donc 43.65%.
Pour mémoire, en 2012, ce taux était de 27.3% soit une augmentation d'environ 4 points en 12 ans (dernière hausse en 2023). La hausse 2025 équivaudrait en une année autant que l'augmentation des 12 dernières années.
A l'échelle de la ville de Guipavas, la hausse de 4 points est égale à +110 K€ de dépenses supplémentaires par année soit +330 K€ en cumulé sur 3 ans.

Cependant, en clôture du congrès des Maires 2024, le Premier ministre a annoncé que la hausse de 12% de la cotisation CNRACL serait étalée sur 4 ans. On devrait passer de trois augmentations successives de +4% à 4 augmentations successives de +3%.
L'impact du lissage, intégré dans les prospectives, est le suivant :

	2025	2026	2027	2028
Variation de taux	+3%	+3%	+3%	+3%
Augmentation 2025	+ 82 500 €	+ 82 500 €	+ 82 500 €	+ 82 500 €
Augmentation 2026		+ 82 500 €	+ 82 500 €	+ 82 500 €
Augmentation 2027			+ 82 500 €	+ 82 500 €
Augmentation 2028				+ 82 500 €
Augmentation cumulée	**+ 82 500 €**	**+ 165 000 €**	**+ 247 500 €**	**+ 330 000 €**

Par ailleurs, après une baisse exceptionnelle d'un point du taux de cotisation Urssaf maladie, fixé uniquement pour l'année 2024 par le décret n° 2021-49 du 30 janvier 2024, le taux de cotisation 2025 sera de 9.88%. Un point de cotisation Urssaf est égal à +28 K€ de cotisations supplémentaires pour la ville.

A ces mesures réglementaires viennent s'ajouter les évolutions suivantes :
- Mise en place au 1er janvier 2025 de la participation employeur à hauteur de 50% de la cotisation mensuelle des agents adhérant au contrat groupe dans la limite de 50 €
- Rémunération liée à la création du poste de directeur de pôle culture sport et vie associative,
- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT)

En 2026, les prospectives intègrent la participation employeur à la complémentaire santé.

c) Autres charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, au CCAS, aux écoles privées dans le cadre du contrat d'association.

S'agissant de la subvention versée au CCAS, elle sera abondée de 25 K€ afin de permettre le remplacement de la chaudière de la Maison des solidarités.
Par ailleurs, comme évoqué précédemment, les prospectives intègrent le paiement de la moitié de l'annuité d'emprunt du SIVU des Rives de l'Elorn.

Pour les années suivantes, l'évolution des dépenses est de +1.7% par année.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

d) Atténuations de produits

Outre l'attribution versée à Brest Métropole (1 556 K€), les atténuations de produits intègrent depuis 2023 le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU.
Les hypothèses prévoient des dépenses déductibles sur les exercices 2026 et 2027 qui viendront en déduction de la totalité de ce prélèvement : versement de la subvention à BMH pour la construction de logements sociaux rue de la vallée et la moins-value réalisée sur l'échange de foncier rue de Kerivoas.

La ville de Guipavas est désormais considérée comme étant plus riche que les autres communes de la strate suite à la réforme des indicateurs financiers évoquée précédemment.
Outre la baisse attendue des dotations de l'Etat, la ville va, à compter de l'exercice 2026, devenir contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. Pour mémoire, ce fonds vise à réduire les disparités de ressources entre collectivités au regard des charges auxquelles elles doivent faire face. La contribution ira en augmentant de 5 K€ en 2026 à 35 K€ en 2028.

e) Charges spécifiques

Les charges spécifiques sont composées de possibles annulations de titre sur exercices antérieurs.
Une enveloppe annuelle de 10 K€ est provisionnée.
Par ailleurs, une enveloppe pour dépenses imprévues est créée à hauteur de 20 K€.

CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement	16 745	16 864	17 215	17 512
- Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)	14 248	14 370	14 612	14 946
EPARGNE DE GESTION	**2 497**	**2 494**	**2 603**	**2 566**
- Intérêts de la dette	420	482	504	531
EPARGNE BRUTE	**2 077**	**2 012**	**2 099**	**2 035**
- Remboursement Capital de la dette	1 161	1 297	1 321	1 162
EPARGNE NETTE	**916**	**715**	**778**	**873**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Marges d'épargne :

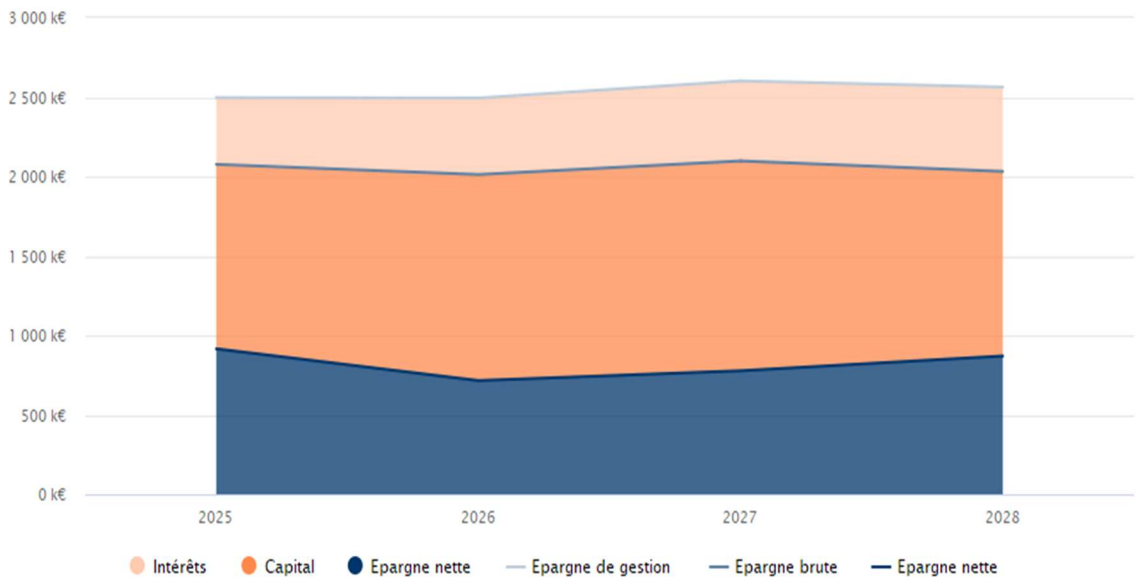

Conformément à la loi n° 2018-32 de programmation publique pour les années 2018 à 2022, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement consolidées avec les budgets annexes des lotissements est la suivante :

K€	2025	2026	2027	2028
Recettes de fonctionnement BP	16 745	16 864	17 215	17 512
Recettes fonctionnement BA du Menhir	-	-	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES	**16 745**	**16 864**	**17 215**	**17 512**
Dépenses de fonctionnement BP	14 668	14 852	15 116	15 477
Dépenses fonctionnement BA du Menhir	214	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	**14 882**	**14 852**	**15 116**	**15 477**

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

3- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La programmation pluriannuelle des investissements est un prévisionnel qui sera amené à évoluer en fonction des aléas financiers, techniques ou administratifs et selon le résultat des consultations lancées pour les marchés de travaux. Elle prévoit près de 24 M€ sur la période détaillée comme suit :

En K€	2025	2026	2027	2028	TOTAL 2025-2028
SCOLAIRE-ENFANCE-JEUNESSE	**4 880**	**340**	**100**	**800**	**6 120**
GS Pergaud - extension	4 880	340	0	0	5 220
GS Henensal - extension + ALSH	0	0	100	800	900
SPORTS	**1 060**	**1 400**	**1 650**	**2 350**	**6 460**
Equipement sportif Coataudon	100	900	1 000	2 350	4 350
Rénovation terrains synthétiques	680	500	0	0	1 180
Kercoco - salle de combat (couverture)	280	0	0	0	280
Piste athlétisme	0	0	650	0	650
CULTURE-PATRIMOINE	**965**	**570**	**665**	**665**	**2 865**
Restructuration Alizé	665	0	0	0	665
Travaux de restauration de l'église	300	570	665	665	2 200
DIVERS	**3 040**	**2 100**	**1 750**	**1 750**	**8 640**
Réserve foncière	700	400	350	350	1 800
Investissements récurrents	1 520	1 400	1 400	1 400	5 720
Vidéoprotection de l'espace public	170	150	0	0	320
Restructuration CTM	650	150	0	0	800
Réaménagement centre-bourg	0	0	0	0	NC
Route du Moulin Neuf	0	0	0	0	NC
Total DI hors dette	**9 945**	**4 410**	**4 165**	**5 565**	**24 085**

NC = Non chiffré

Il convient de rajouter aux dépenses d'équipement, l'attribution de compensation de 93 340 € instituée en 2022 par le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité.

4- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – EVOLUTION DE LA DETTE

Le Projet de Loi de Finances 2025 prévoit plusieurs mesures qui impacteront le financement des investissements.

a) FCTVA

Le PLF 2025 prévoit dans son article 30, la baisse du taux de FCTVA de 16.404% à 14.85% pour les dépenses éligibles et pour tous les versements effectués à compter du 1er janvier 2025. Cette disposition s'applique ainsi aux dépenses 2024 donnant lieu à versement du FCTVA en 2025.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Cette mesure doit permettre de réduire de près de 800 millions d'euros le montant du FCTVA par rapport à sa dynamique anticipée. Il s'élèverait à 6.85 milliards d'euros soit une baisse de 258 M€ au regard du montant inscrit au PLF 2024.

Pour la ville de Guipavas, la perte estimée serait de 347 K€ sur la période 2025-2028.

b) Fonds vert

Mis en œuvre en 2023, le fonds vert est un dispositif visant à accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.
Doté d'une enveloppe de 2.5 milliards d'euros en 2024, les crédits alloués au fonds vert 2025 seront abaissés à 1 milliard d'euros.
Pour mémoire, la ville a bénéficié d'un subvention fonds vert pour les travaux de rénovation de la toiture de la salle de combat de Kercoco pour 60 K€.

c) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)

S'agissant des principales dotations d'investissement, DETR et DSIL, le PLF prévoit un maintien des enveloppes à leur niveau de 2024 : 1.456 milliards de DETR et 570 M€ de DSIL.

Lors du Congrès des Maires, le Premier Ministre a annoncé la fusion de la DETR et de la DSIL en un seul « Fonds territoire » afin de simplifier l'instruction des dossiers.

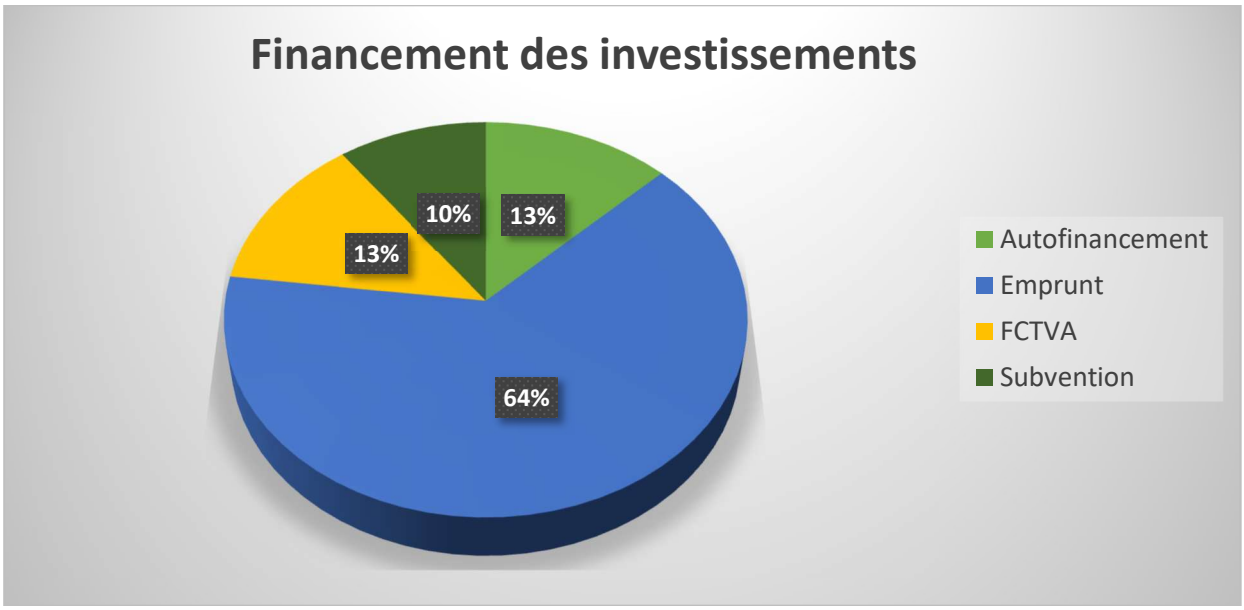

Au regard des différentes dispositions du PLF 2025 et de leurs conséquences pour la ville de Guipavas, le recours à l'emprunt sera nécessaire à hauteur de 64% pour réaliser les différents programmes inscrits dans la PPI.

La capacité de désendettement de la ville va donc mécaniquement se dégrader comme déjà annoncé dans les deux derniers rapports d'orientations budgétaires.
Exprimée en nombre d'années, la capacité de désendettement permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la ville y consacre la totalité de son épargne brute.
Cependant, ce seul indicateur n'est pas suffisant pour estimer la situation financière d'une collectivité. La durée des emprunts est également importante. En effet, une collectivité peut avoir une bonne capacité de désendettement, mais une maturité moyenne de ses emprunts trop faible. Cela signifie que la durée entre l'émission des emprunts et la date à laquelle ils doivent être remboursés est courte.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Les prospectives ont été réalisées :

- En veillant à mettre en corrélation la durée des emprunts estimés avec la durée de vie de l'équipement. Ainsi, elles intègrent des durées d'emprunt allant de 25 à 30 années.
- En intégrant une baisse des taux d'intérêts ; après avoir atteint un pic fin novembre 2023, les différents index poursuivent leur baisse. Les anticipés de l'Euribor 3m prévoient un atterrissage de l'Euribor à 2% en septembre 2025.

La contractualisation de nouveaux emprunts va contribuer à accroitre la durée de vie résiduelle moyenne et à l'éloigner de la capacité de désendettement.

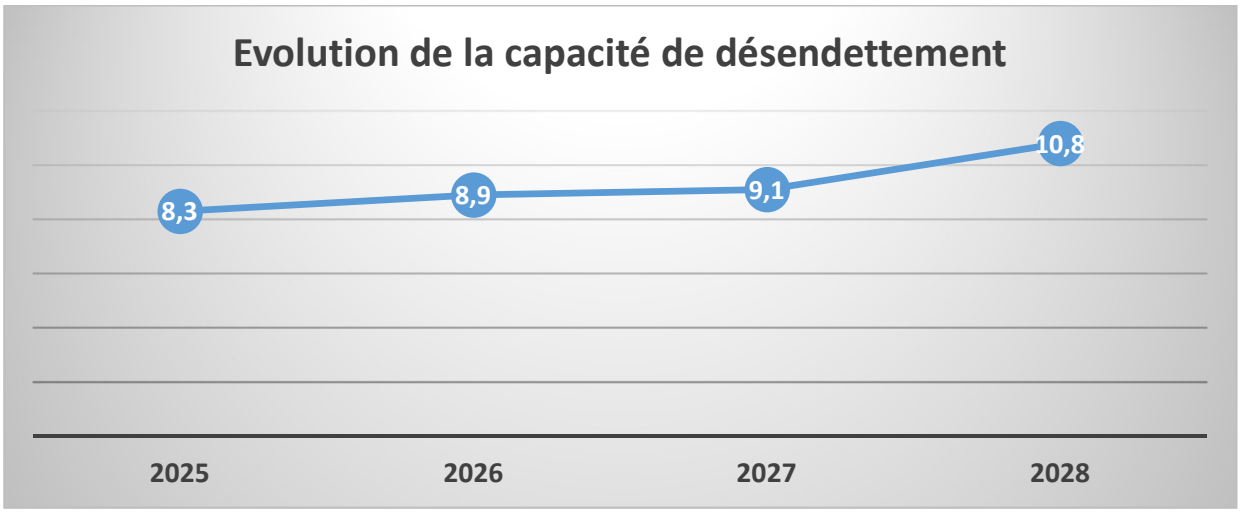

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

CONCLUSION

La préparation du budget primitif 2025 est soumise, plus que jamais, à d'importantes incertitudes.

Tout d'abord, sur le plan international, les conflits mondiaux armés qui perdurent, les effets du réchauffement climatique partout sur notre planète et l'élection du nouveau Président aux États-Unis provoquent un certain attentisme, doublé d'inquiétudes légitimes des populations.

Par ailleurs, la situation en France est marquée par l'instabilité politique actuelle liée à la dissolution de l'assemblée nationale et à une économie moribonde, qui agissent négativement, quant à la visibilité de chacun et notamment des collectivités locales sur leur avenir.

Ainsi, la perspective d'une loi de finances pour 2025, d'un État pointant du doigt les collectivités locales et toujours prompt à trouver des boucs émissaires pour financer sa situation financière qu'il ne maîtrise pas, nous inquiète.

La Cour des Comptes elle-même, dans un rapport de juillet dernier, alertait sur la situation très dégradée des finances publiques de la France, relevant des risques importants sur la trajectoire de l'année en cours. Ce même rapport confirme, en outre, la dégradation de la situation financière des collectivités locales en 2023 ; leur épargne brute - indicateur clé pour apprécier leur situation - a diminué de près de 4 milliards d'euros en 2023. Tirées par l'inflation et les dépenses de personnel, les dépenses ont progressé plus vite (+6,1%) que les recettes (+3,4%), qui ont, elles, été impactées par une chute de 22% (-4,5 Milliards d'euros) des droits de mutation.

Néanmoins, les projections de réalisations des comptes de la ville pour 2024, à ce stade, permettent d'envisager encore pour une année d'importants investissements dont la ville a tant besoin, afin de poursuivre le rattrapage du retard accumulé dans de trop nombreux équipements.

Ainsi, en 2025, la ville s'attachera de façon volontariste à réaliser les investissements prévus à la Programmation Pluriannuelle des Investissements, à poursuivre le développement des services publics offerts à la population, à protéger, toujours plus, les plus fragiles et faire jouer, à plein, la solidarité en tout point de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

Annexe – Focus Ressources Humaines

La ville de Guipavas mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité et la quantité de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs.

Poste important de dépense, la maîtrise de l'évolution du budget RH constitue un enjeu important dans la préparation du budget.
Il devra tenir compte à la fois de décisions nationales et d'éléments locaux de contexte liés à la ville de Guipavas.

1- Les effectifs de la ville de Guipavas

Au 01/01/2024, le tableau des emplois permanents comprend 136 emplois ouverts dont 133 pourvus.

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		au 01/01/2024	
	Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
Catégorie A	14	13	14	13	15	14
Catégorie B	14	12	11	11	18	18
Catégorie C	101	99	110	105	103	101
TOTAL	**129**	**124**	**135**	**130**	**136**	**133**

Il est précisé que chaque vacance de poste (retraite, mobilité interne ou externe, disponibilité, démission etc..) donne systématiquement lieu à une étude.
Cela permet d'apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part des objectifs opérationnels, et d'autre part de l'organisation des services.
Les postes vacants ainsi redéfinis évoluent afin de répondre à l'intérêt général, et d'améliorer la qualité du service public.

2- L'évolution des dépenses de personnel

Pour information,

	01/01/2022	**20/10/2022**	**01/01/2023**	**01/01/2024**
SMIC horaire brut	10,57	11,07	11,27	11,65

Le SMIC a connu 2 augmentations en 2024 : +1,13 % au 1er janvier et + 2% au 1er novembre.

a. Evolution des dépenses

	CA 2022	**CA 2023**	**BP+DM 2024**
Rémunération principale titulaires	2 660 033,31 €	2 769 500,74 €	2 918 450,00 €
NBI, supplément familial titulaires	104 914,72 €	101 345,85 €	96 300,00 €
Autres indemnités titulaires	664 166,43 €	670 993,92 €	721 700,00 €
Rémunérations contractuels	766 935,54 €	971 073,67 €	1 029 300,00 €

L'augmentation des dépenses repose à la fois sur des obligations règlementaires, mais également sur des décisions propres à la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

b. Traitement indiciaire et régime indemnitaire

La ville de Guipavas a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au Conseil municipal du 13 décembre 2017. Il a fait l'objet d'une modification par la délibération n° 2021 12 102.

Il est composé d'un part IFSE :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	**EMPLOIS**	**Mini**	**Maxi**
CATEGORIE A			
Groupe 1	Directeur général des services	10 000 €	Plafond réglementaire
Groupe 2	Responsable de Pôle	6 000 €	Plafond réglementaire
Groupe 3	Responsable de service ou d'équipement	6 000 €	Plafond réglementaire
Groupe 4	Autres fonctions	3 600 €	Plafond réglementaire
CATEGORIE B			
Groupe 1	Responsable de service ou d'équipement avec encadrement	3 500 €	Plafond réglementaire
Groupe 2	Expert – Référent – Responsable adjoint de service ou d'équipement	3 000 €	Plafond réglementaire
Groupe 3	Autres fonctions	2 500 €	Plafond réglementaire
CATEGORIE C			
Groupe 1	Responsable d'équipe - Référent – Expert	2 000 €	Plafond réglementaire
Groupe 2	Autres fonctions	2 000 €	Plafond réglementaire

Et d'une part CIA :

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANTS ANNUELS
GROUPES DE FONCTIONS	**EMPLOIS**	**Maxi**
CATEGORIE A		
Groupe 1	Directeur général des services	1 500 €
Groupe 2	Responsable de Pôle	1 500 €
Groupe 3	Responsable de service ou d'équipement	1 500 €
Groupe 4	Autres fonctions	1 500 €
CATEGORIE B		
Groupe 1	Responsable de service ou d'équipement avec encadrement	1 300 €
Groupe 2	Expert – Référent – Responsable adjoint de service ou d'équipement	1 300 €
Groupe 3	Autres fonctions	1 300 €
CATEGORIE C		
Groupe 1	Responsable d'équipe - Référent – Expert	1 200 €
Groupe 2	Autres fonctions	1 200 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 029-212900757-20241218-DEL20241293-DE

c. La politique sociale

Depuis le 1er janvier 2006, la ville a mis en place les titres-restaurants au bénéfice des agents de la Collectivité. Les titres-restaurant ont une valeur faciale de 6 €. La participation de la ville est de 50 %. Les agents bénéficient d'un forfait de 20 titres sur 11 mois.
Au 30 novembre 2024, 143 agents bénéficient de titres-restaurants.
Le montant des dépenses, comprenant la part employeur et salariale, s'élève à :

- 2021 : 133 355,83 €
- 2022 : 132 279.64 €
- 2023 : 138 513.51 €
- Au 31/10/2024 : 121 560,30 €

La ville adhère au COS. Cet organisme est gestionnaire de l'action sociale pour Brest Métropole et les communes rattachées et permet aux personnels territoriaux de bénéficier d'allocations, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participations à l'achat de chèques vacances, chèques lecture…
Le montant total des dépenses d'adhésion à la charge de la ville s'élève à :

- 2021 : 16 387,95 €
- 2022 : 16 334,95 €
- 2023 : 16 567,84 €
- 2024 : 17 333,40 €

La ville participe également à la prise en charge de dépenses sociales comme les aides aux centres aérés, les chèques Cesu.
Le montant total des dépenses à la charge de la ville s'élève à :

- 2021 : 1 578,59 €
- 2022 : 4 882,01 €
- 2023 : 5 738,31 €
- Au 22/11/2024 : 1 697.72 €

En application de l'article L. 3261-2 du code du travail, les agents publics qui utilisent les transports en commun pour aller de leur domicile à leur travail, bénéficient d'une prise en charge partielle du prix de leur abonnement par la ville.
Le montant des dépenses pour la collectivité s'élève à :

- 2020 : 312,75 €
- 2021 : 100 €
- 2022 : 42 €
- 2023 : 502,86 €
- Au 22/11/2024 : 1 221,09 €

Depuis le 1er janvier 2022, la ville a instauré le forfait « mobilités durables » (délibération n°2021-12-103 du 15 décembre 2021).
Le montant des dépenses pour la collectivité s'élève à :

- 2023 : 6 600 € au titre de l'année 2022
- 2024 : 10 600 € au titre de l'année 2023

3- Temps de travail

Conformément à la délibération n° 2021 06 72 relative à l'aménagement du temps de travail, les agents de la collectivité appliquent les 1 607 heures depuis le 1er janvier 2022.